



## **Compte-rendu de la réunion avec M. le sous-préfet de St Germain du 15 décembre 2018**

Participaient à cette réunion sous la présidence de M. Stéphane Grauvogel, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

### **Cadeb :**

Marie-Françoise Darras, secrétaire du Cadeb

Paulette Menguy, présidente du Cadeb

Marguerite Vincenot, présidente des amis de la forêt de Saint-Germain et de Marly

Jean-Claude Parisot, vice-président du Cadeb

Jacques Perdereau, vice-président du Cadeb, président de QVLB à Montesson

Pierre-Emile Renard, vice-président des amis de la forêt

### **Sous-préfecture :**

Odile Linden, bureau de l'environnement et du développement durable

### **1. Classement du massif de la forêt de Saint-Germain en Laye en forêt de protection**

En préalable, M. Vincenot exprime sa colère et rappelle son opposition au projet de virgule, qui est une aberration sur le plan économique, social et environnemental.

P-E. Renard indique que pour ce projet l'ONF a abattu plus d'arbres que prévu à l'origine. Il demande que les dommages actuels soient compensés par la récupération par l'Etat de 130 ha de terrains du SIAAP après dépollution payée par le pollueur (la Ville de Paris). Pour lui, ces terrains également visés par la ville de Saint-Germain-en-Laye devraient être inclus dès à présent dans le périmètre de la protection.

M. le sous-préfet indique que la loi autorise une compensation qui ne soit pas locale mais pour lui rien ne s'oppose à ce qu'une fois l'extraction des granulats terminée (dans une vingtaine d'années) ces terrains reviennent à la forêt. Le Conseil d'Etat devrait se prononcer sur le classement début 2019. M. le sous-préfet nous tiendra informés.

J-C Parisot relaie une demande de l'association Réseau vélo 78. Celle-ci souhaiterait qu'une liaison cyclable Nord/Sud traversant la forêt soit créée, à l'image du Paris-Londres et demande si le classement du massif de saint-germain en forêt de protection permet ces aménagements.

Pour M. le sous-préfet, ce projet n'est pas du tout contradictoire avec le statut de protection de la forêt, qui a un volet « ouverture au public ». J-C. Parisot lui transmettra le projet établi par Réseau Vélo 78.

P-E Renard relaie une demande des randonneurs. Ceux-ci demandent que des passages piétons soient matérialisés au carrefour de la croix de Noailles.

Il est conseillé d'adresser une demande à la DIRIF arrondissement ouest.

### **1 bis PLU de Saint-Germain-en-Laye**

M. Vincenot exprime son inquiétude vis-à-vis du PLU de St-Germain en cours d'élaboration. P-E Renard s'oppose notamment au zonage prévu pour les terrains du camp des Loges, qui deviendraient constructibles, avec possibilité d'immeubles de 21 mètres de hauteur. Alors qu'en vertu d'une convention ancienne, si l'armée les quitte, ils devraient redevenir espace forestier.

### **2. Financement du prolongement du T 11 (tangentielle Nord)**

J-C Parisot rappelle l'engagement des associations en faveur de ce projet. Le financement des prolongements Est et Ouest sera « discuté » dans le cadre du prochain contrat de plan Etat-Région (CPER) qui succédera au CPER 2015-2020. C'est ce qui ressort d'un courrier émanant du cabinet de Mme la ministre des transports, en réponse à un courrier des associations, adressé également à la Région. La discussion entre tous les partenaires (Etat, Région, départements) sera « approfondie » compte-tenu du montant « significatif » du projet (1,2 M€).

### **3. Classement de la plaine de Montesson en Zone Agricole Protégée (ZAP)**

En réponse à une question de J. Perdereau, M. le sous-préfet indique le dossier suit son cours. L'Etat est favorable à cette ZAP, mais souhaite avoir une vision globale du devenir de la plaine et notamment de ses franges. Il s'interroge sur la manière dont les élus entendent satisfaire aux obligations de la loi SRU et souhaite obtenir des précisions sur la localisation des projets.

### **4. Gestion de crise des fournisseurs d'énergie en période de crue de la Seine**

J. Perdereau indique qu'ENEDIS a apporté des améliorations à son réseau, ce qui n'est pas le cas de GRDF.

### **5. Questions diverses**

#### **Le devenir de la CASGBS :**

Lors du conseil communautaire du 13 décembre, les élus ont voté à la majorité la poursuite de l'intercommunalité à 20 communes. M-F Darras indique que lors de ce conseil s'est posée la



question du PLUi, certains élus estimant qu'ils ne pourraient y échapper. M. le sous-préfet indique que les nouvelles intercommunalités y sont désormais assujetties, mais que concernant la CASGBS, il ne s'agit pas d'une entité nouvelle et que les élus pourront rester aux PLU communaux, conformément à leurs votes antérieurs. Un document écrit leur a été remis à ce sujet.

### **Quid des PLU en cas de fusion de communes ?**

M. le sous-préfet indique que les PLU antérieurs restent en vigueur. Ce sera le cas pour Saint-Germain-en-Laye, après fusion avec Fourqueux. Dans un premier temps, il y aura deux PLU applicables.

### **L'exercice du droit de préemption en cas de carence**

En réponse à une question de J. Perdereau, M. le sous-préfet précise que les communes carencées perdent l'exercice de leur droit de préemption qui peut être délégué par l'État à l'établissement public foncier d'Ile-de-France. Concrètement, les acquisitions par préemption s'effectuent dans le cadre d'une convention entre l'Etat et l'EPFIF à laquelle la commune est associée. Ce sera la procédure pour le projet de 22 logements sur le terrain des Merlettes à Montesson.

### **Projet de Villevert à Louveciennes**

M. le sous-préfet annonce qu'une concertation aura lieu début 2019 sur ce projet. Elle portera notamment sur les accès routiers.

### **Centre-ville du Pecq**

L'Etat n'est pas opposé à ce projet de reconstruction du Centre-ville porté par la municipalité ; il pose toutefois des problèmes complexes au regard de la loi sur l'eau et du PPRI.

### **Circuits de bus**

J. Perdereau déplore la suspension de la liaison directe par bus entre le nord de la Boucle et Saint-Germain-en-Laye. M. le sous-préfet indique que c'est typiquement le genre de question qui devrait faire l'objet d'une vraie concertation avec les usagers.

### **Port Seine métropole Ouest (PMSO)**

C'est un beau projet qui a donné lieu à une vraie concertation à laquelle les associations ont pleinement participé, ce que confirment J-C Parisot et P.E.Renard. Plusieurs procédures seront mises en œuvre pour aboutir à une enquête publique envisagée fin 2019.



### **Implantation du centre d'entraînement du PSG à Poissy.**

Le Conseil national de la protection de la nature (CNP) a donné un avis défavorable, mais le PSG répondra aux attentes du CNPN et déposera un nouveau dossier tenant compte des observations faites. Le projet fera l'objet d'une enquête publique unique en 2019.

### **Réfugiés Tibétains**

Le site d'Achères, insalubre, a été évacué. Les réfugiés, bénéficiant du droit d'asile, ont été accueillis de manière temporaire dans des gymnases au Chesnay, à Chatou et au Vésinet, avec une bonne coopération des villes concernées.

### **Actualité associative**

#### Cadeb

M. le sous-préfet indique que sauf contretemps il participera à la prochaine assemblée générale du Cadeb le 9 février 2019. J-C Parisot le remercie pour sa fidélité aux réunions du Cadeb.

M. le sous-préfet donne son accord pour rencontrer des représentants de l'ensemble des associations membres du Cadeb. Une date sera trouvée dès réception de l'ordre du jour

#### FNE Yvelines

Demande d'agrément protection de l'environnement de FNE Yvelines : M. le sous-préfet y est favorable.

Une audience auprès du Préfet des Yvelines sera sollicitée prochainement.

*Le Cadeb, avec les amis de la forêt  
de Saint-Germain et de Marly*